

Les Jeunes Professionnels Français dans le cadre de l'accord franco-tunisien relatif aux échanges de jeunes professionnels

Les pièces à fournir pour renouvellement

▪ EMPLOYEUR

1. - Demande d'autorisation de travail adressée au nom du Mr le ministre de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes (en double exemplaire).
2. - Quatre imprimés de contrat de travail (jeune professionnel français) signés par les l'employeur et l'employé.

▪ EMPLOYE

1. Copie du Passeport.
2. 2 fiches de candidatures.
3. 2 Photos
4. Copie de la carte de séjour.
5. Copie du dernier contrat de travail.